

Unies expulsant le gouvernement de Taiwan de cette assemblée sous prétexte qu'il ne représentait plus *de facto* le peuple chinois, le gouvernement envisage-t-il de prendre aux Nations Unies une initiative visant à expulser, pour les mêmes motifs, les gouvernements des républiques soviétiques de Biélorussie et de l'Ukraine?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je pense que la question est de nature à soulever un débat. Je m'excuse auprès des députés qui n'ont pas eu la possibilité de poser leurs questions. J'essaie de retenir leurs noms au fur et à mesure qu'ils demandent la parole afin de pouvoir, demain, leur donner priorité.

* * *

LA POLLUTION

RENCONTRE ENTRE LES ÉTATS-UNIS ET L'URSS EN VUE DE PROTÉGER L'ÉCOLOGIE DU GRAND NORD

[Français]

M. l'Orateur: L'honorable député de Charlevoix désire-t-il poser une question supplémentaire?

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Oui, monsieur le président.

J'aimerais que le très honorable premier ministre dise si, au cours des discussions qu'il a eues avec le premier ministre de l'URSS, il a été question de tenir une réunion au sommet Canada-États-Unis et URSS concernant le développement des eaux du Grand Nord pour parer à la pollution et mettre ces ressources en valeur d'une façon rationnelle?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, j'avais posé le problème lors de ma visite, au mois de mai, en Union soviétique. A ce moment-là, le gouvernement de ce pays avait indiqué qu'une rencontre au sommet ou à d'autres niveaux entre plusieurs pays qui s'intéressent à l'Arctique ne les intéressait pas. Alors, cette fois-ci, je n'ai pas proposé de telle rencontre. Nous avons plutôt parlé d'un traité auquel pourraient adhérer les nations intéressées. Je dois dire que la réponse de l'Union soviétique ne manifestait pas tellement d'intérêt non plus à cet égard.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député de Sainte-Marie pose la question de privilège.

M. Valade: Monsieur l'Orateur, ma question de privilège est la suivante: Les chefs des différents partis s'étaient entendus sur l'établissement d'une liste de ministres qui remplaceraient ceux qui devaient s'absenter de la Chambre à cause de leurs fonctions officielles. Selon cette liste, le ministre responsable de la main-d'œuvre devait être présent pour répondre aux questions touchant l'emploi, la main-d'œuvre et le chômage au Canada.

Tout à l'heure, j'ai posé une question au gouvernement, en l'absence du ministre responsable, et aucun ministre ne m'a donné de réponse. Ma question était justifiée, monsieur l'Orateur, du fait qu'un ministre de la Couronne déclarait hier à Montréal que le chômage allait atteindre un taux de 12 p. 100 dans la province de Québec, au cours des prochains mois.

Ma question de privilège est la suivante: Si les députés de l'opposition ne peuvent obtenir des réponses des ministres désignés pour remplacer ceux qui sont absents, et qu'aucun autre ministre ne répond à nos questions, à mon sens, nous sommes lésés dans un droit fondamental, soit celui d'obtenir des réponses aux questions que nous posons sur des problèmes cruciaux ou d'actualité.

J'espère, monsieur l'Orateur, que ma question de privilège sera prise en considération et qu'en l'absence d'un ministre qui devrait être ici, nous aurons l'assurance que le gouvernement, par l'intermédiaire de son porte-parole, le très honorable premier ministre, répondra aux questions posées.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur le président, je sais que vous n'aimez pas beaucoup qu'on discute de cette question à la Chambre. Je voudrais simplement signaler à l'honorable député que sa conception de la liste est peut-être erronée, car ni le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, ni celui de l'Expansion économique régionale, ni même le ministre du Travail, ne figurent sur la liste pour aujourd'hui.

Or, à mon sens, le député enfonce, encore une fois, une porte ouverte.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne crois pas qu'il devrait y avoir de débat sur ce point.

M. Valade: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député ne peut parler une deuxième fois sur la question de privilège. Il a soumis le problème à la considération de la présidence et le très honorable premier ministre a répondu. Je ne crois pas qu'il y ait lieu de poursuivre davantage la question.

Si l'honorable député désire de nouveau poser la question de privilège, je l'entendrai, mais il n'est pas conforme au Règlement de permettre à un député de parler plus d'une fois sur la même question de privilège.

L'honorable député a posé le problème, et celui-ci sera considéré.

M. Valade: Je pose de nouveau la question de privilège, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: L'honorable député soulève une autre question de privilège.

M. Valade: Monsieur l'Orateur, la question de privilège que je pose est destinée à répondre au très honorable premier ministre, qui a détourné la réponse à ma première question.

M. l'Orateur: A l'ordre. Ce n'est pas une autre question de privilège mais bien la même, qui a dégénéré en débat entre le très honorable premier ministre et l'honorable député, ce que je ne puis permettre.

[Traduction]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le débat qui se poursuit des deux côtés de la Chambre empêche la présidence d'entendre le député de Winnipeg-Nord-Centre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'en appelle au Règlement, monsieur l'Orateur. Étant donné qu'au cours de la période des questions on a beaucoup évoqué le communiqué déposé tout à l'heure par le premier ministre, peut-être les députés seront-ils d'accord pour qu'on le publie en appendice au hansard d'aujourd'hui?

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?